

et anatomiques sur le genre Lézard, m'a communiqué la partie de son travail qui a rapport à ces animaux; les détails dans lesquels je vais entrer seront d'autant mieux accueillis des naturalistes, qu'aucun d'eux n'ignore que cette partie de l'herpétologie est une des plus obscures et a toujours été traitée assez légèrement. Les excellens dessins de M. Savigny prouvent qu'il avoit aperçu cette lacune, et qu'il se proposoit d'étudier avec soin et comparativement les espèces recueillies en Égypte.

FIG. 7. LÉZARD GRIS POMMELÉ

(*Lacerta scutellata*).

La forme générale et les proportions de ce lézard diffèrent peu de celles de notre Lézard gris des murailles. Sa tête est pointue, mais peu allongée. Sa queue est à peu près deux fois aussi longue que le corps, la tête exceptée. Les tempes sont chagrinées comme le dos, et ne présentent point de plaques semblables à celles qui recouvrent le haut de la tête. Les écailles du ventre ne se distinguent pas nettement de celles du thorax; leur bord externe est très-oblique: elles sont uniformes, et paroissent former des rangées transversales plutôt que longitudinales; enfin on en compte de chaque côté de la ligne médiane six par rangée transversale. Parmi les écailles situées au-devant de l'anüs, celle qui occupe la ligne médiane n'est guère plus large que les autres; celles de la queue, très-étroites et verticillées, sont marquées chacune d'une ligne longitudinale peu saillante. Enfin les pores que l'on observe sous les cuisses sont petits et au nombre de vingt-trois de chaque côté. Le dessus de la tête de ce lézard est jaunâtre et présente de petites taches bleuâtres. Le dos et la face externe des membres sont pommelés de gris-perle très-pâle et de gris-ardoise violacé. Les écailles, de couleur claire, forment de petites taches irrégulières, très-rapprochées, et séparées entre elles par de petites lignes d'écailles de couleur foncée, qui se joignent toutes de manière à former une espèce de réseau dont les mailles sont représentées par les taches gris de perle. La face supérieure de la queue est également d'un gris-perle très-pâle avec quelques taches gris-ardoise. Enfin tout le dessous de l'animal est d'un blanc légèrement citrin.

7. 1. Individu de grandeur naturelle, vu en dessus.
7. 2. Le même vu en dessous.
7. 3. Tête vue par sa face supérieure et grossie.
7. 4. Portion de la face supérieure de la queue grossie.
7. 5. La même portion vue par sa face inférieure.

FIG. 8. LÉZARD DE SAVIGNY

(*Lacerta Savignyi*).

Quoique le lézard auquel nous donnons le nom de M. Savigny ait beaucoup d'analogie avec le Lézard pommelé, nous le regardons comme appartenant à une

espèce distincte, à cause des différences que l'on remarque dans la forme et la disposition des écailles chez ces deux espèces. En effet, on trouve à la partie antérieure du front deux petites plaques impaires qui n'existent point dans le Lézard pommelé; et en arrière des plaques postérieures, on remarque une rangée moniliforme de plaques arrondies, saillantes et très-petites, mais bien distinctes des écailles chagrinées de la nuque. Les écailles qui recouvrent le ventre diffèrent beaucoup de celles du thorax; elles sont régulièrement arrondies à leurs bords latéraux et inférieurs, et au nombre de trois seulement de chaque côté de la ligne médiane. L'écaille impaire située au-devant de l'anus est beaucoup plus large que celles qui sont placées à ses côtés. Sa queue, à peu près deux fois aussi longue que le reste du corps, y compris la tête, est verticillée dans ses trois quarts postérieurs; mais, près de sa base, les écailles qui recouvrent sa face supérieure sont arrondies, et diffèrent de celles qui sont situées sur les côtés ou plus loin en arrière. Ces dernières sont semblables à celles de la queue du Lézard pommelé; seulement leur carène est plus marquée. Le dessus de la tête de ce lézard est jaune-verdâtre, mêlé de taches bleuâtres; tout le dessus du corps est tacheté de gris-perle très-pâle et de gris-ardoise violacé très-foncé. Les taches de couleur pâle sont disposées à peu près comme dans le Lézard pommelé; mais elles sont plus larges et moins régulièrement circonscrites. Les lignes bleuâtres qui les séparent se terminent brusquement vers le haut des flancs, et apparoissent de nouveau à quelque distance au-dessous, en sorte que la teinte générale gris-pâle forme dans cette partie une raie longitudinale non interrompue depuis la tête jusqu'à la base de la queue. Le dessus de la queue est d'un gris-perle très-pâle, mêlé de teintes jaunâtres et de quelques taches d'un gris-ardoise. Enfin tout le dessous de l'animal est d'une couleur blanche légèrement jaunâtre.

8. 1. Individu de grandeur naturelle, vu en dessus.
8. 2. Le même vu en dessous.
8. 3. Tête vue par sa face supérieure et grossie.
8. 4. Portion de la face supérieure de la queue très-grossie.
8. 5. La même portion vue par la face inférieure.

FIG. 9. LÉZARD BOSQUIEN, DAUD.

(*Lacerta Boskiana*, DAUD.)

Ce lézard, dont la couleur est grise, avec sept raies longitudinales, a la forme générale de l'espèce précédente; seulement sa tête est un peu plus allongée et plus éloignée des épaules, et la queue est un peu plus longue. Les plaques qui recouvrent sa tête ne se prolongent pas postérieurement jusqu'au niveau des méats auditifs. La partie antérieure du dos est chagrinée; mais, près de la queue, les écailles deviennent plus grandes, pointues et imbriquées: celles de la face supérieure de la

